

**Dates et montants des prélèvements automatiques
au titre des T2 (janvier-mars) § T3 (avril-juin) 2022**

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP2 JRS
10 février 2022	135	55	45	25
10 mars 2022	135	55	45	25
11 avril 2022	131.62	48.40	45.31	26.24
TOTAL	401.62	158.40	135.31	76.24

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP2 JRS
10 mai 2022	140	55	45	25
10 juin 2022	140	55	45	25
8 juillet 2022	136.50	54.26	50.32	29.07
TOTAL	416.50	164.26	140.32	79.07

Nota :

- Vous pouvez retrouver les tarifs pour le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre sur le site du lycée.
- Les prélèvements du 2nd trimestre, janvier-mars, commencent en février, pas de prélèvement en janvier.
- Les prélèvements du 3^{ème} trimestre, avril-juin, commencent en mai.

Les prélèvements ont lieu à une date proche du 10 de chaque mois.